

Riddes, le 11 décembre 2020

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N°50 du 11 décembre 2020

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Nathalie Bruchez, domiciliée à La Tzoumaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue de la Télécabine 18, 1918 La Tzoumaz PPE 7175 sur la parcelle de base n° 6230
Enseigne	Le Patrouilleur
Prestations	Offre de prestations de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Du lundi au dimanche : de 07h30 à 18h30
Début de l'activité	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'administration communale